

AREA

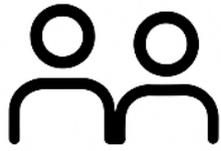
Association Recherche Éducation Action

RAPPORT D'ACTIVITE 2024



Chiffres clés 2024

AREA



447

personnes
accompagnées



60%

avec couverture
santé



151

ménages

36%

des personnes
en emploi



173

enfants dont 123
en âge d'être scolarisés



106

enfants
scolarisés

TABLE DES MATIERES

1.. QUI SOMMES-NOUS ?	4
1.1 PRESENTATION D'AREA	4
1.2 NOS PRINCIPES D'ACTION	4
1.3 VIE ASSOCIATIVE	5
1.3.1 Conseil d'Administration et Assemblée Générale	5
1.3.2 Salarié.es	5
1.4 RESEAUX ASSOCIATIFS ET PARTENARIATS	5
1.5 COMMUNICATION	6
2.CONTEXTE D'INTERVENTION D'AREA	8
2.1. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL A MONTPELLIER	8
2.2. DEMOGRAPHIE ET SITES D'INTERVENTION	8
3. L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL GLOBAL	12
3.1 LA SANTE	12
3.1.1. Couverture santé et accompagnement individuel des parcours de soins	12
3.1.2 Promotion santé en inter-associatif	14
3.2 L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE	16
3.2.1. Un taux d'emploi relativement stable et des contrats consolidés	16
3.2.2. Emploi et Genre	16
3.2.3. Cours de français langue étrangère - FLE - et alphabétisation	16
3.3. HEBERGEMENT, MISE A L'ABRI ET LOGEMENT	18
3.3.1. L'hébergement d'urgence et les prises en charge hôtelières	18
3.3.2. La demande d'hébergement et de logement insertion auprès du SIAO	20
3.3.3. Recherche-Action : analyse des dynamiques dans le logement et l'hébergement	22
3.4 L'ENFANCE	24
3.4.1. L'enfance au cœur du projet d'AREA	24
3.4.2. Protection de l'enfance	24
4. « ESPACE INTERVALLE » L'ANIMATION COLLECTIVE EN SOUTIEN DU TRAVAIL SOCIAL	30
5. CHANGER LE REGARD	33
5.1. Intervention dans le Master 2 de Sociologie	33
5.2. Intervention dans les formations de travail social	33
Table des acronymes	34



Equipe AREA



Logo AREA – Tournoi inter-structures La Boussole

1. Qui sommes-nous ?

1.1 PRESENTATION D'AREA

L'Association Recherche Education Action a pour objet la lutte contre les inégalités sociales et l'exclusion. Cet objet se décline à travers la réalisation d'actions concrètes en faveur de l'égalité des chances ainsi qu'à travers une fonction d'expertise, notamment la réalisation d'études en sciences sociales.

L'action d'AREA auprès des personnes en situation de grande précarité s'envisage dans cette double perspective : une action de terrain de lutte contre l'exclusion prolongée par la réflexion en sciences sociales.

Notre association intervient depuis 2016 auprès de personnes vivant en squats et bidonvilles, à la rue ou dans des dispositifs d'hébergement d'urgence, en proposant un accompagnement social et éducatif global : accès à un parcours de soin, insertion socio-professionnelle, enfance, et enfin hébergement et logement.

Dans le cadre des deux axes du projet d'AREA, notre action en 2024 s'est articulée en 4 projets principaux :

- L'accompagnement social et éducatif global proposé aux habitant.es des squats et bidonvilles
- La médiation scolaire
- Un projet d'actions collectives : « Intervalle »
- La recherche-action

1.2 NOS PRINCIPES D'ACTION

Dans le cadre de ses actions, notre association accorde une importance prépondérante aux principes suivants :

- **La libre adhésion.** Chacun est libre d'adhérer, d'ignorer ou de refuser la relation proposée par l'association. Ce principe recouvre deux formes principales : accueillir et aller à la rencontre par l'« aller-vers » où la proposition de relation précède la demande.
- **Favoriser la participation active des personnes accompagnées :** partir de la demande, soutenir l'implication des personnes, « faire avec » et non « faire pour ».
- **L'objectif du travail social est le droit commun.** Ne pas dupliquer des dispositifs ou des actions existantes, mais à favoriser le partenariat avec des associations et institutions proposant des actions adaptées.
- **Bienveillance et confidentialité.** Porter sur les personnes accompagnées, mais également les professionnels et les bénévoles, un regard compréhensif, sans jugement de valeur a priori, en souhaitant le bien-être de la personne et en y veillant. La confidentialité permet l'élaboration d'une relation de confiance avec la personne accompagnée.
- **Égalité sociale et égalité hommes-femmes.** L'association AREA a pour objet la lutte contre toutes les inégalités et notamment celles reposant sur l'origine des personnes, leur apparence physique, leur santé, leur orientation sexuelle, leur âge, leurs opinions politiques. Une vigilance particulière est accordée aux inégalités fondées sur l'origine sociale des personnes et leur genre.

1.3 VIE ASSOCIATIVE

En 2024, 22 personnes ont adhéré ou renouvelé leur adhésion à notre association. L'adhésion est gratuite. En dehors des bénévoles et des membres du CA qui s'engagent dans le cadre de nos actions, le statut de membre adhérent de soutien démontre une adhésion au projet et permet d'y sensibiliser.

1.3.1 Conseil d'Administration et Assemblée Générale

La gouvernance de l'association est assurée par des bénévoles.

Au 31.12.2024 le CA est constitué de :

- **Aude CHARLES-GERVAIS**, Éducatrice spécialisée et médiatrice familiale, Présidente
- **Denis FLEURDORGE**, Maître de conférences en sociologie, HDR, Secrétaire
- **Souad HAJJI**, Directrice des Affaires Financières, Trésorière
- **José LAGORCE**, Travailleur social, par ailleurs salarié de l'association
- **Estelle TRUMEAU**, Psychologue clinicienne
- **Lou NEGRELL**, Éducatrice spécialisée
- **Valérie ROCHE**, chargée de mission

En 2024, le conseil d'administration dans sa totalité s'est réuni 4 fois.

Une assemblée générale réunissant les membres de l'association s'est tenue le 22 avril 2024 dans les locaux d'AREA.

Aude Charles-Gervais, Présidente de l'Association, a animé un « débat mouvant » autour de la thématique des travailleurs sociaux et des dynamiques du « pouvoir d'agir ».

1.3.2 Salarié.es

Fin 2024, l'équipe salarié.e comprenait 8 travailleurs et travailleuses sociales, soit 7.8 ETP de travail social.

A partir de février l'équipe de direction a été renforcée par un poste de directrice adjointe, l'association emploie désormais deux postes de cadres à 0,9 ETP chacun.

1.4 RESEAUX ASSOCIATIFS ET PARTENARIATS

Nous sommes membres de plusieurs réseaux professionnels et/ou militants.

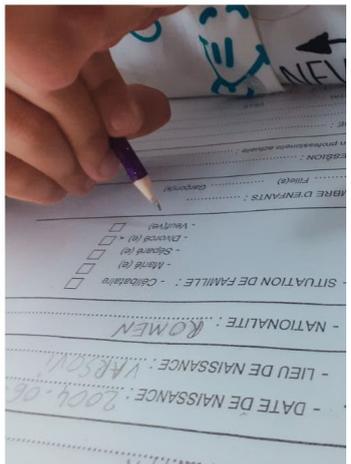
[L'URIOPSS Occitanie](#), tête de réseau qui unit les associations des secteurs sanitaire, social et médico-social ;

Le [Collectif National Droits de l'Homme Romeurope](#), structure militante qui regroupe citoyen·nes et associations qui ont pour objectif commun le soutien et la défense des droits des personnes vivant en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France.

[Pharmacie Humanitaire internationale](#), réseau permettant l'accès gratuit à certains médicaments

[Groupe de travail inter-associatif de Montpellier sur l'habitat intercalaire](#).

En participant à ce groupe, AREA contribue à la réflexion sur le montage des dispositifs de résorption et fait valoir les besoins. Le travail du collectif inter-associatif a abouti en 2024 à l'édition d'une Charte fixant les valeurs et conditions de réussite des projets d'habitat intercalaire sur Montpellier, soit des conditions permettant une stabilisation et une sécurisation des personnes. Cette Charte Habitat intercalaire a été communiquée aux partenaires institutionnels et au grand public début 2025.



2 Contexte d'intervention d'AREA

Depuis le début de l'intervention sociale et éducative d'AREA en 2016, la situation des squats et bidonvilles à Montpellier a considérablement évolué. Tout d'abord, de nombreux ménages ont quitté les bidonvilles pour un logement grâce à leur insertion professionnelle et à la mobilisation des dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement adapté (dit également « insertion »).

Dans le même temps, la multiplicité des dispositifs de résorption de bidonvilles, parfois adossés à des expulsions et s'inscrivant le plus souvent dans une logique de cours terme, a complexifié notre intervention.

Ainsi les personnes vivant aujourd'hui en bidonville sont pour beaucoup les plus éloignées de l'insertion. Soit qu'elles n'aient pas eu accès aux dispositifs AHI du fait de leur vulnérabilité et de leurs difficultés à accéder et à se maintenir dans l'emploi, soit qu'elles aient accédé à un dispositif d'hébergement auquel il a été mis fin ou dans lequel elles n'ont pas su se maintenir. Enfin, certains ménages attendent une réponse à leur demande d'hébergement d'insertion ou de logement adapté depuis des années du fait de la pénurie du secteur de l'hébergement et de son inadéquation.

2.1. LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL A MONTPELLIER

Depuis 2015, un partenariat entre associations et Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités a permis d'élaborer un projet coordonné d'insertion pour les personnes vivant en bidonville. Chaque site identifié a désormais une association référente pour un accompagnement social global, AREA intervenant à Montpellier auprès de plus de la moitié des personnes concernées.

L'État, la Ville, la Métropole de Montpellier et la Fondation pour le Logement des défavorisés travaillent sur une convention pour la mise en œuvre d'une "résorption apaisée" des bidonvilles. Parallèlement, l'association Quatorze travaille à identifier des lieux d'hébergement transitoire pour améliorer les conditions de vie des habitants.

Plusieurs tentatives de résorption ont été lancées sur les sites de Millénaire et d'avenue de Maurin, puis suspendues. Fin 2024, un nouveau projet de résorption pour le bidonville de l'avenue de Maurin est annoncé.

2.2. DEMOGRAPHIE ET SITES D'INTERVENTION

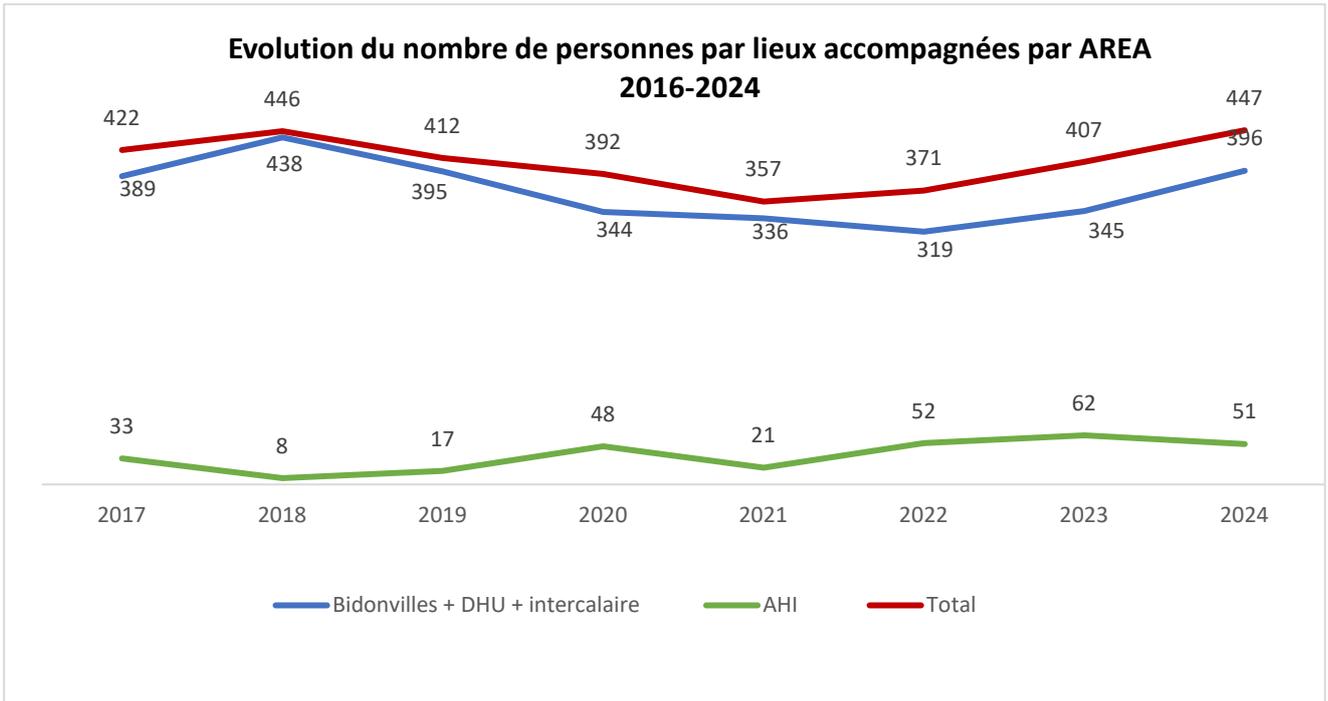
En 2024 AREA accompagnait **447 personnes dont 173 mineurs**, réparties entre des bidonvilles, les dispositifs d'hébergement d'urgence (et hébergements intercalaires), ou des dispositifs Accueil/Hébergement/Insertion. Graph.1 et 2

En effet, AREA continue l'accompagnement de 15 ménages (51 personnes) ayant accédé à un hébergement ou logement adapté porté par les structures d'Accueil/Hébergement/Insertion dans le cadre du SIAO.

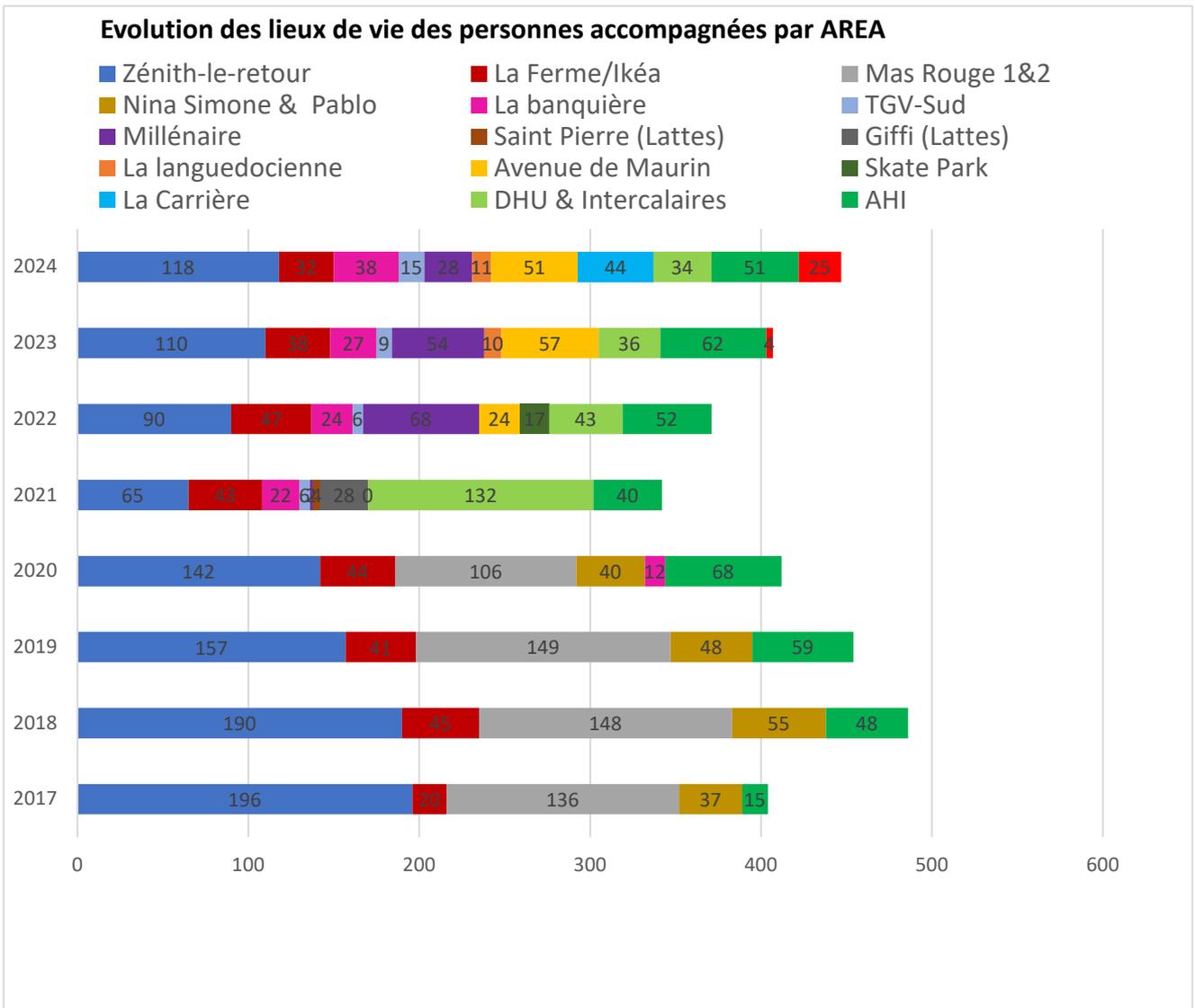
Seuls les ménages qui vivent actuellement en squats et bidonvilles sont pris en compte dans les données qui suivent concernant l'accès à l'emploi, la santé ou la demande de SIAO.

Nous comptabilisons comme directement concernées par l'habitat en bidonville les personnes qui y vivent ou qui y vivaient mais étaient pris en charge dans un dispositif d'hébergement d'urgence (DHU) ou en habitat intercalaire au 31 décembre 2024. Ces prises en charges sont rarement pérennes, et lorsqu'elles se font en hôtel ne sont pas adaptées à la vie familiale (absence de cuisine par exemple) si bien qu'elles induisent souvent des aller-retours avec les bidonvilles.

Graph.1



Graph.2



Nombre de ménages, personnes, enfants par site

Site	Nombre de personnes	Dont nombre de mi-neurs	Nombre de Ménages
Avenue de Maurin	51	19	26
DHU et intercalaires	34	19	11
IKEA	32	15	7
La Banquière	38	18	11
La Languedocienne	11	4	3
Millénaire	28	12	10
TGV-Sud de France	15	8	3
Zénith-Le-Retour	118	46	39
La carrière	44	24	12
Rue	25	8	14
Total	396	173	136

Au 31 décembre 2024, nous comptabilisons 136 ménages concernés par l’habitat en bidonville, soit 396 personnes. Parmi ces personnes, 173 enfants.

Nous intervenons sur 8 bidonvilles et squats et sur 2 lieux intercalaires : les Grèzes jusqu’en avril, l’Abbé de l’épée.

La principale évolution en 2024 concerne le bidonville du Millénaire. Les habitant.es ont dû quitter le site à la suite d’un conflit interne : la majeure partie des personnes a constitué un nouveau bidonville « La carrière » à proximité de Zénith 2 – le retour¹.

¹ les 28 personnes indiquées sur le site du Millénaire plus haut sont des personnes qui ont quitté le bidonville mais ne se sont pas réinstallées sur un autre

La première graine, au commencement...

« Et toi tu fais quoi comme métier ?

- Éducateur.

- Ah oui, tu t'occupes des enfants qui ont pas de parents c'est ça ? Mais concrètement tu fais quoi ? »

Éducateur, tellement de représentations dans l'imaginaire collectif... beaucoup pensent que mon travail ne concerne que les enfants, dans un orphelinat, à l'ancienne. Mais non. J'accompagne des personnes qui vivent en bidonville, adultes et enfants.

« OK mais concrètement tu fais quoi ? Ça doit être dur. Éducateur c'est un beau métier mais c'est pas facile. Les pauvres, leur vie aux roumains, je les plains. De toute façon c'est une vocation d'aider les gens. »

Je plante des graines, toutes sortes de graines. La relation une première étape, une première graine, peut-être la plus importante mais certainement pas celle à laquelle s'arrêter. Sans la relation il n'y a rien, s'il n'y a que ça il n'y a pas assez. La première graine, au commencement...

« Oui mai concrètement, tu fais quoi ? »

Concrètement, je joue, je rie, je fais la moue et je crie, en tendant la joue ou derrière un ordi. Et chaque jour c'est reparti... Comment ça marche ? Attends bouge pas, je vais t'expliquer.

Fernand Deligny écrivait dans ses Graines de Crapules que " Si tu fréquentes les petits d'Homme [...] tu connais la graine de crapule, comme le cultivateur connaît le chardon, l'ivraie, le coquelicot ou la nielle, en les maudissant. [...] Avec cette différence que la graine de crapule c'est tout de même de la graine d'Homme."

Alors mon métier c'est ça, cultivateur de tout ce qui peut rendre l'humain complexe. Avec les enfants, oui, comme beaucoup l'imaginent. Mais pas que. Avec les adultes, les parents ou des adultes référents. Accompagner ce n'est pas aider. C'est un métier éprouvant, le seul métier que je sache faire, non pas par dévouement ou vocation. Non, le seul que j'ai appris à faire. Car oui comme tout cultivateur ce métier s'apprend. Il s'apprend et s'éprouve. Éprouvant car au lieu de pioche et de bêche, mes outils sont la relation, le conflit, le partage de moments heureux et d'autres difficiles, le jeu, fumer des clopes, partager un café, faire une démarche administrative derrière un ordinateur, aller chez le juge avec une famille. Accompagner dans le développement

de leur projet, fixer des objectifs et tenter de les atteindre, les désillusions, transpirer ensemble, se rencontrer et brefs'éprouver. Je ne changerais ces outils pour rien au monde. Pourquoi ? Parce que ces outils, je les éprouve chaque jour depuis plus de 20 ans et que chaque jour, j'ai mille raisons d'abandonner, mais j'ai mille raisons de continuer.

En voici une.

M. est un monsieur d'une quarantaine d'années. Il vit en appartement. Notre accompagnement social a porté ses fruits, les graines ont germé. Ses graines à lui, c'est celles qu'il a lui-même plantées, nous avons juste accompagné l'arrosage. Bon non, ce n'est pas aussi simple et mignon c'est vrai. Il vit en appartement avec sa famille, travaille en CDI depuis plusieurs années. Un modèle d'insertion réussie. Il continue à venir nous consulter quelques fois, pour se rassurer plus que pour "s'arroser". Planter un cadre sécurisant et contenant, solide mais souple, peut produire cet effet. M. a vécu un traumatisme dans le cadre de son travail, un accident qui a failli lui coûter la vie. Il est venu nous consulter pour prendre un avis sur cet épisode. Ça, c'était la demande de surface. La demande implicite, elle, plus complexe, nous l'avons comprise plus tard. M. a eu peur, peur de mourir, le traumatisme est fort et a déclenché des angoisses, des problématiques de santé sur le moyen voire sur le long terme. A cela se rajoute, la colère, les frustrations, l'envie de se battre contre son employeur qui pour tenter de camoufler un défaut de responsabilité lui a proposé un "pot de vin". 500€, prix dérisoire du silence, prix de la vie humaine d'une personne précaire, pour qui se battre pour faire valoir ses droits relève de l'exploit individuel. Cette situation illustre bien la complexité de notre travail : accueillir la demande de surface, utiliser la relation de confiance pour dépasser cette première demande, percevoir les différents enjeux, les nombreuses. Il y a quelques années en arrière, M aurait accepté ces 500€ en disant merci. Aujourd'hui, M. est en arrêt de travail, sa santé somatique n'est plus en danger, il bénéficie d'un accompagnement psychologique. Nous l'avons accompagné également dans ses démarches vers l'inspection du travail afin qu'il puisse dénoncer les pratiques de cet employeur, pour lui-même, mais aussi pour les autres salariés. Il tire de la fierté, et de la valorisation à travers le regard de ses proches et de ses collègues de travail. Il a signé une rupture conventionnelle et porte l'affaire devant les prudhommes. De victime, il devient acteur.

Antoine Feletti, éducateur spécialisé, référent « Espace Intervalle »

3. L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET SOCIAL GLOBAL

L'accompagnement éducatif et social d'AREA est basé sur le principe de la libre-adhésion. C'est-à-dire qu'il n'est pas contractualisé : chacun.e est libre d'adhérer, d'ignorer ou de refuser la relation éducative proposée par l'éducateur ou l'éducatrice. Ce principe implique la démarche d'aller à la rencontre avec les personnes, en respectant le temps nécessaire à l'établissement d'une relation. Ceci est d'autant plus important que la rencontre a souvent lieu sur le lieu de vie des personnes, sans y avoir été invité.

L'accompagnement socio-professionnel y est central puisque l'insertion économique détermine l'entrée et le maintien dans un logement pour les personnes européennes. Toutes les problématiques sociales sont cependant abordées. C'est donc un travail en synergie sur l'accès aux droits, la santé, la scolarisation, les difficultés éducatives, l'accompagnement vers l'emploi et le logement.

L'équipe d'AREA se rend régulièrement sur les lieux de vie des personnes (sauf hébergement d'urgence). Les personnes viennent également dans nos locaux, sur rendez-vous ou plus spontanément, et peuvent être accompagnées et orientées vers des partenaires.

3.1 LA SANTE

Les problématiques relatives à la santé sont le plus souvent les premières étapes de l'accompagnement social. A côté de l'accompagnement individuel des personnes dans leur accès aux droits ou dans leur parcours de soin, AREA anime un programme de médiation santé en partenariat avec Médecins du Monde.

3.1.1. Couverture santé et accompagnement individuel des parcours de soins

Les professionnel.les d'AREA accompagnent les personnes sur l'ensemble des demandes liées à la santé : orientation avec ou sans rendez-vous, accompagnement physique, aide à la coordination du parcours de soin... En parallèle, une part importante de l'accompagnement porte sur l'ouverture de droits en santé.

En 2024, 66 % des personnes ont une couverture santé au titre du régime général. Graph.3

Les bénéficiaires de l'AME sont eux, légèrement en baisse : 14% contre 18% en 2023. Aujourd'hui un.e ressortissant.e européen.ne sans activité économique déclarée, ne peut ouvrir ses droits AME qu'après six mois sur le territoire français dont 3 mois de séjour autorisé. Ces six mois représentent une longue période sans accès aux soins et donc des risques accrus en matière de santé individuelle et de santé publique. Ces risques ne peuvent que s'accroître si les projets de réforme de l'AME sont menés à leur terme.

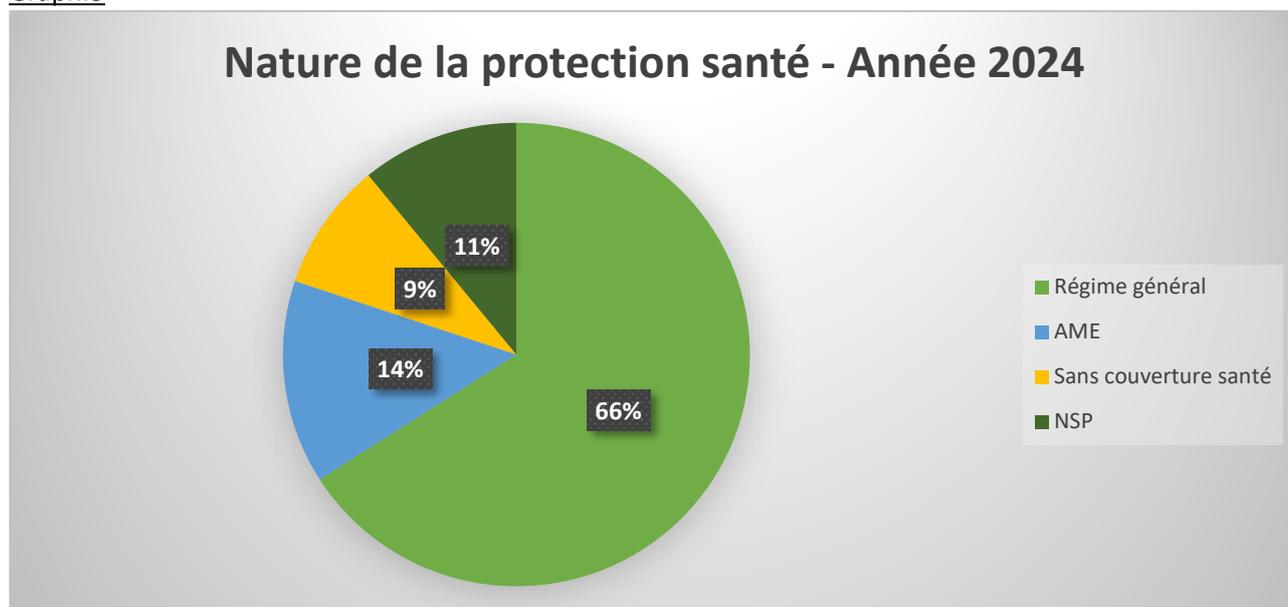
80 personnes majeures et mineures ont été accompagnées sur un parcours de soins par AREA en 2024.

En parallèle à l'ouverture de droits, l'équipe d'AREA accompagne les personnes dans l'ensemble des demandes liées à la santé : orientation avec ou sans rendez-vous, accompagnement physique, compréhension, adhésion et aide à la coordination du parcours de soin.

La prise de rendez-vous avec la personne puis l'accompagnement aux premiers rendez-vous, vont pouvoir l'aider à poser des questions, à saisir les enjeux du soin.

L'accueil des professionnels de santé et leurs disponibilités sera également un facteur primordial pour l'adhésion aux soins. Le refus, par exemple, de la présence de membres de la famille venus traduire les propos, ou le fait de s'adresser uniquement au travailleur social durant l'entretien, ne permettent pas à la personne d'être en confiance et de se sentir prise en compte. Une mise en réseaux avec des professionnels sensibilisés à la précarité est un de nos objectifs. Trop peu de services médicaux ont par exemple connaissance d'ISM interprétariat ou un budget dédié à l'interprétariat. Or ce service permet aux deux parties un gain de compréhension, un diagnostic plus précis et une meilleure adhésion aux soins.

Graph.3



80% des personnes ont une couverture santé en 2024

La médiation en santé occupe beaucoup du temps de mes accompagnements. La première demande émerge souvent dans l'urgence, quand la personne a mal, ne peut plus travailler... Elle exprime une demande de rendez-vous médical immédiat face à la situation de douleur. La difficulté va apparaître ensuite, dans la régularité aux rendez-vous qui va exiger de se projeter et d'être dans une autre temporalité. Lorsque la personne n'a plus mal, la santé passe au dernier plan : il faut gérer le quotidien, manger, travailler, s'occuper de la famille... La vie en bidonville met les personnes dans une telle précarité qu'il est difficile de se projeter dans la durée, tenir les rendez-vous, trouver du sens à faire des soins.

J'ai travaillé avec deux familles en 2024 sur la mise en place de soins précoces pour leurs filles. Dans la première situation, les parents ont partagé leurs inquiétudes sur le fait que leur fillette de cinq ans ne parlait pas. La mise en lien avec l'école a confirmé les inquiétudes et permis de travailler avec eux sur les aides qui pouvaient être apportées à leur enfant.

L'établissement du dossier MDPH conditionné à la prise de plusieurs rendez-vous de bilans (ORL, ophtalmo, orthophoniste, psychologue) a été un parcours du combattant : un rdv loupé et l'envoi du dossier est remis en cause. Suite à un rendez-vous manqué, nous avons mis plusieurs mois à trouver une autre orthophoniste pour faire le bilan, les professionnel.es étant saturé.es. Le plus difficile demeure le travail avec la famille qui se mobilise mais ne comprend pas toujours la finalité de ces rendez-vous dans cette phase de bilan.

La deuxième situation concerne une fillette de 3 ans qui a des problèmes de vision. Là aussi, la mise en place du dossier MDPH et la régularité des rencontres avec les professionnels de santé a nécessité un accompagnement renforcé et une coordination des professionnels de santé.

Ces situations évoquent la fragilité des parcours de soins. Des créneaux de consultation sans rendez-vous permettraient de répondre à la demande d'immédiateté des personnes tout en initiant le parcours de so

Laure, assistante de service social, référente du projet santé

3.1.2 Promotion santé en inter-associatif

Pour la quatrième année consécutive, AREA et Médecins du Monde (MDM) ont collaboré sur un programme de médiation en santé destiné aux personnes vivant en squats et bidonvilles. Piloté par MDM, ce programme vise trois objectifs : renforcer les connaissances des personnes pour leur accès autonome aux soins, les accompagner dans leur parcours de santé, et travailler sur les barrières d'accès aux soins avec les structures médico-sociales, tout en faisant du plaidoyer pour promouvoir la santé auprès des acteurs publics.

Les actions se sont principalement déroulées sur le site de « Zenith le retour », avec des équipes de MDM accompagnées d'étudiant.es dentaires. Les initiatives de prévention ont principalement porté sur le brossage des dents, les habitudes alimentaires et la compréhension des consultations dentaires, touchant surtout les enfants.

La collaboration entre AREA et MDM a également permis d'encourager l'adhésion des personnes à leur parcours de santé, qui dépend de divers facteurs, notamment l'urgence des soins, le niveau de littératie en santé, la capacité à se repérer dans le temps et l'espace, l'état d'ouverture des droits, ainsi que d'autres priorités qui peuvent mener à l'abandon des soins.

En matière d'accès aux soins, une des difficultés soulevées par les travailleurs.ses sociaux.ales concerne l'intervention d'infirmières libérales sur les bidonvilles. Déjà soulignée en 2023, il reste très compliqué, y compris pour des soins simples, de faire intervenir un.e IDE dans un bidonville

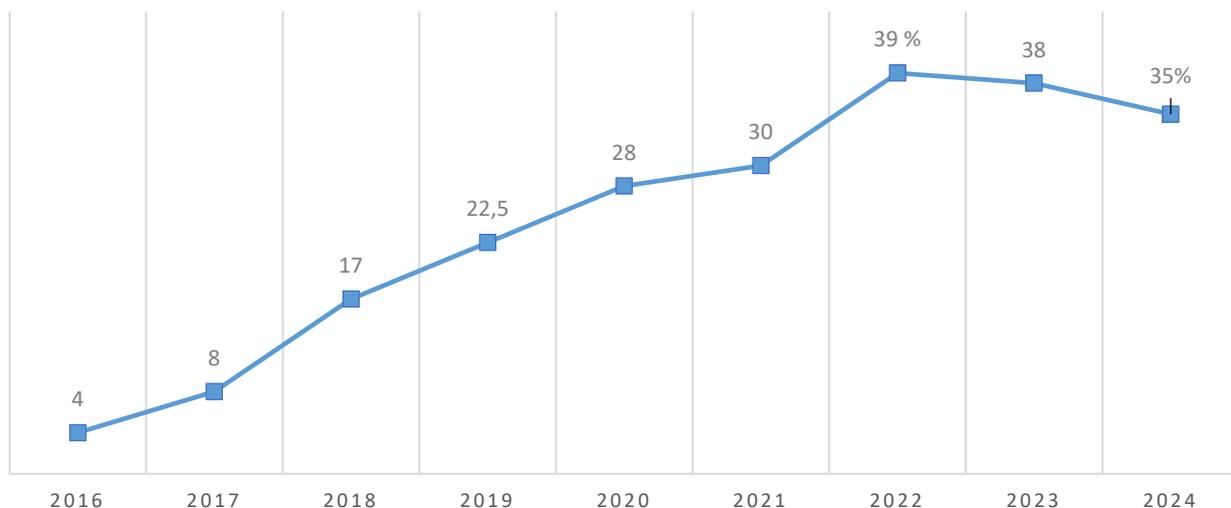
Fin 2024, MdM a établi le constat que cette année avait permis de consolider les transmissions entre les deux associations et que les personnes installées sur les bidonvilles étaient prises en charge par l'équipe des travailleurs sociaux d'AREA dans leur parcours de soins. Dès lors, MDM ne renouvellera pas son action sur les bidonvilles en 2025. AREA pérennisera son action en médiation santé avec de nouvelles modalités d'intervention et de nouveaux partenaires associatifs.

AREA participe également au projet **de lutte contre la précarité menstruelle** porté par le Planning Familial 34 et le Secours populaire Français. Depuis novembre 2021, nous recevons régulièrement des colis de serviettes hygiéniques que nous distribuons aux femmes. Ces distributions donnent l'occasion d'engager des discussions sur les sujets relatifs à l'intimité.

En 2024, le partenariat avec **Pharmacie d'Urgence Internationale** a été renouvelé. Il permet d'accéder à du matériel médical pour les personnes qui n'ont pas de droits en santé (fauteuils roulants, chaises percées...).

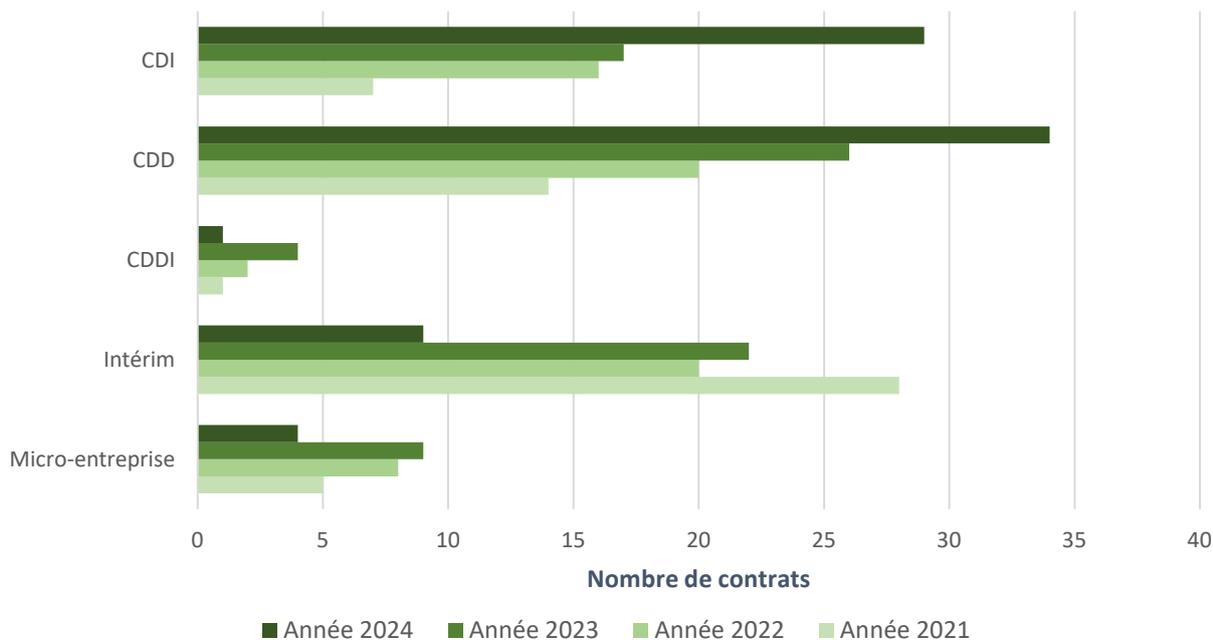
Graph.4

Pourcentage des adultes en emploi 2016-2024



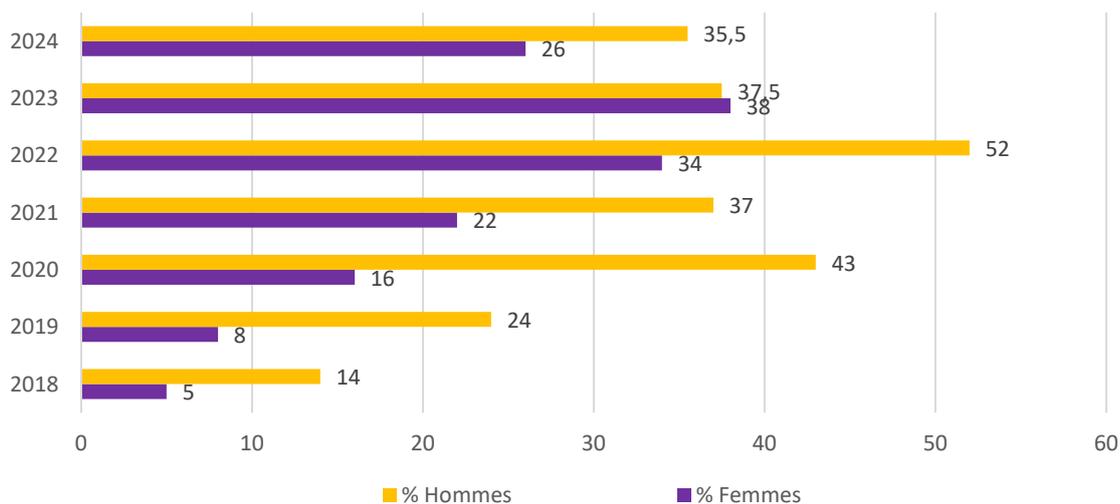
Graph.5

Evolution de la nature des contrats 2021 -2024



Graph.6

Insertion professionnelle par genre (%)



3.2 L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

3.2.1. Un taux d'emploi relativement stable et des contrats consolidés

En 2024, **35 % des adultes présents sur les sites où intervient AREA ont été en emploi**². Graph.4 et 5

L'emploi montre des signes de stabilisation avec une hausse des contrats à durée indéterminée (CDI) et une baisse continue des contrats intérimaires. Les secteurs d'activité les plus représentés sont le bâtiment, l'hygiène et le nettoyage, ainsi que l'hôtellerie, notamment avec les postes de femmes de chambre.

Le taux d'emploi est très variable selon les sites.

La légère baisse du pourcentage de personnes en emploi, est due à la population du bidonville « Avenue de Maurin », particulièrement vulnérable et éloignée de l'emploi.

3.2.2. Emploi et Genre

35.5 % des hommes vivant en squats et bidonvilles ont accédé à un contrat de travail / 26 % des femmes.

Ces dernières années, le pourcentage de femmes en emploi a fluctué, mais il ne dépasse plus celui des hommes, principalement en raison de la forte présence masculine sur le site « Avenue de Maurin ». Sur d'autres sites comme Millénaire, 43 % des femmes en emploi, contre 35 % des hommes. Bien que les femmes ne constituent pas la majorité des personnes employées, elles montrent la dynamique d'insertion économique la plus significative. Graph.6

Cette situation est liée au fait que, tant dans les bidonvilles que dans le reste de la société française, les tâches domestiques incombent principalement aux femmes. Avant de chercher un emploi, beaucoup de femmes doivent d'abord s'assurer que leurs enfants ne sont plus en bas âge et qu'ils bénéficient d'une scolarisation régulière. L'emploi est alors l'aboutissement d'un projet préparé en amont et non la première demande, contrairement aux hommes. Elles accèdent d'autant plus rapidement au marché du travail que le compagnon ou le mari est absent et que repose sur elles seules la vie économique de la famille.

3.2.3. Cours de français langue étrangère - FLE - et alphabétisation

Depuis 2022, le Pôle Solidarités du Service de la Cohésion sociale de la ville de Montpellier propose en lien avec l'INSTEP des ateliers sociolinguistiques, en direction des habitant.es des bidonvilles.

Cette action FLE s'est poursuivie tout au long de l'année 2024, avec une belle dynamique de groupe marquée par une mixité de genres et de niveaux.

A la rentrée de septembre, l'action s'est renforcée avec un élargissement des créneaux : en plus des séances du matin, des ateliers sont désormais proposés également l'après-midi, afin de toucher un public plus large et de mieux répondre aux besoins des apprenant.e.s.

² Ce chiffre n'inclut pas les personnes en logement ou hébergement adaptés

Charte du collectif habitat intercalaire Montpellier

Depuis début 2023, un groupe de travail réunit une dizaine d'associations montpelliéraines engagées dans le dispositif d'habitat intercalaire mis en place par la Ville de Montpellier. Ce groupe de travail est né du souhait de partager les expériences de chacune des associations, de capitaliser les enseignements tirés de ces premiers projets afin de les formaliser dans une charte permettant d'acter les valeurs communes.

Nous faisons le constat d'une pénurie de logements et d'hébergement sur la métropole de Montpellier, l'offre n'étant ni suffisante, ni adaptée, ni accessible à toutes les personnes que nous accompagnons. Nous identifions l'habitat intercalaire comme l'une des solutions disponibles pour pallier ce manque.

Nous le définissons de la manière suivante :

Un lieu vacant, respectant des conditions d'habitat dignes, mis à disposition par l'Etat, une collectivité publique ou un acteur du secteur privé pour une durée temporaire, dans le but d'héberger et d'accompagner des personnes en situation de fragilité, en amont d'un accès au droit commun.

Nous partageons donc une vision extensive du terme d'habitat intercalaire, plus large que celle inscrite dans l'article 29 de la loi Elan, en intégrant les autres différents outils juridiques permettant la mobilisation temporaire de biens vacants (commodat, convention d'occupation précaire, ...).

Nos premières expériences d'habitat intercalaire nous conduisent à défendre et développer ce type de projets sur le territoire. En effet, ils permettent l'inconditionnalité de l'accueil, une stabilisation et une sécurisation des personnes pour approfondir l'accompagnement social, les parcours de soins, l'amélioration de l'assiduité à l'école et la projection dans un logement pérenne.

Ces expériences d'habitat intercalaire sont autant d'occasions de construire des projets innovants et inclusifs, qui ne constituent pas une étape obligatoire de plus entre la rue et le logement.

Fortis des retours de nos premières expériences, nous identifions un certain nombre de conditions de réussite indispensables pour le développement de projets d'habitats intercalaires sur le territoire :

- **Les biens mis à disposition doivent respecter la sécurité des personnes et des conditions d'habitat dignes** : bon état de la structure et du clos couvert, accès à l'eau chaude, à l'électricité, cuisine et sanitaires, isolation thermique et phonique. Les propriétaires des biens assurent la prise en charge des travaux qui leur incombent au sens de la Loi du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs. Également, d'autres aspects doivent être pris en compte, tels que la proximité des transports en commun, l'environnement urbain, ...
- **La durée de mise à disposition du bien vacant doit être suffisante au regard des besoins des personnes accueillies. Nous préconisons une mise à disposition du bien d'une durée minimale de 12 mois, une fois les travaux réalisés. Le calendrier scolaire doit être pris en compte pour s'assurer de ne pas mettre fin à un hébergement en cours d'année scolaire.**
- **La gestion locative (assurances, fluides, mobilier, entretien ...), l'accompagnement social global et l'animation de la vie collective nécessitent des moyens suffisants** pour lesquels l'Etat, les collectivités locales et les acteurs du secteur privé sont sollicités.
- **L'accueil est inconditionnel**¹ : en particulier, **les personnes étrangères sans titre de séjour sont éligibles à l'habitat intercalaire**. Les associations gestionnaires décident des personnes qu'elles accueillent au regard de leurs projets associatifs.
- **Le contrat signé entre les personnes hébergées et l'association permet de garantir leurs droits, notamment la possibilité d'être domiciliés sur place et la confidentialité des informations transmises. Nous préconisons d'aligner la durée de ce contrat avec la durée de mise à disposition du bien.**
- **Les solutions de sorties doivent être anticipées**, en lien avec tous les acteurs compétents, notamment le SIAO. Elles doivent permettre une sortie par le haut en termes qualitatifs. Dans cette perspective, aucune limite de temps d'hébergement ne peut être posée dans l'absolu, au-delà des impératifs liés à la fin de convention d'occupation. En tout état de cause, aucune sortie sèche ne peut être envisagée, en respect du principe de continuité de l'hébergement.

Les signataires de cette charte s'engagent à respecter et défendre les principes édictés ci-dessus.

Montpellier, le 23 / 10 / 2024

¹ au sens de l'article L.345-2-2 du Code de l'action sociale et des familles : toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale.

3.3. HEBERGEMENT, MISE A L'ABRI ET LOGEMENT

La question du logement (avoir un bail à son nom) est aujourd'hui souvent l'aboutissement du parcours d'insertion. L'hébergement (un toit temporaire) est souvent une nécessité pour des personnes qui ne peuvent plus de se maintenir dans les conditions difficiles du bidonville.

L'association accompagne quasi-exclusivement vers les dispositifs d'hébergement et de logement adapté (ou dit « insertion ») portés par l'Etat via le SIAO, ce qui n'empêche pas l'appel à d'autres dispositifs comparables : bail d'abord (Métropole) et demande de logement social. L'objectif est l'entrée et le maintien dans un logement, même si le parcours peut être fait d'allers-retours.

3.3.1. L'hébergement d'urgence et les prises en charge hôtelières

De nombreuses familles font appel au dispositif d'hébergement d'urgence via les appels au 115. Ainsi, AREA accompagne une dizaine de ménages qui vivent en hôtels.

L'indignité des chambres d'hôtel pour vivre a largement été décrite et démontre l'inadéquation du système d'hébergement d'urgence. Certains hôtels sont insalubres et ne survivent que grâce à cette « manne ». A ces problématiques d'insalubrité s'ajoute celle de la toute-puissance des hôteliers, qui décident d'accueillir, de permettre ou non l'accès à la cuisine, ou simplement de mettre dehors telle famille.

L'accompagnement d'AREA a mis en lumière plusieurs impacts négatifs pour les familles :

- sur la santé, en lien avec la difficulté de cuisiner
- sur l'intimité, lié à la cohabitation et à la promiscuité, qui a aussi un effet sur la santé mentale
- sur le maintien des liens familiaux et des liens de soutien (garde des jeunes enfants,...)
- sur une précarité accrue pour les personnes ne pouvant plus pratiquer [l'éco-recyclage](#) faute de lieu de stockage et de remise en état
- sur les enfants et leur scolarisation : éloignement des écoles, pas d'espace de jeu...

Pour une minorité de familles très vulnérables, l'hôtel permet néanmoins une amélioration des conditions de vie qui favorise une stabilisation et un travail éducatif et social.

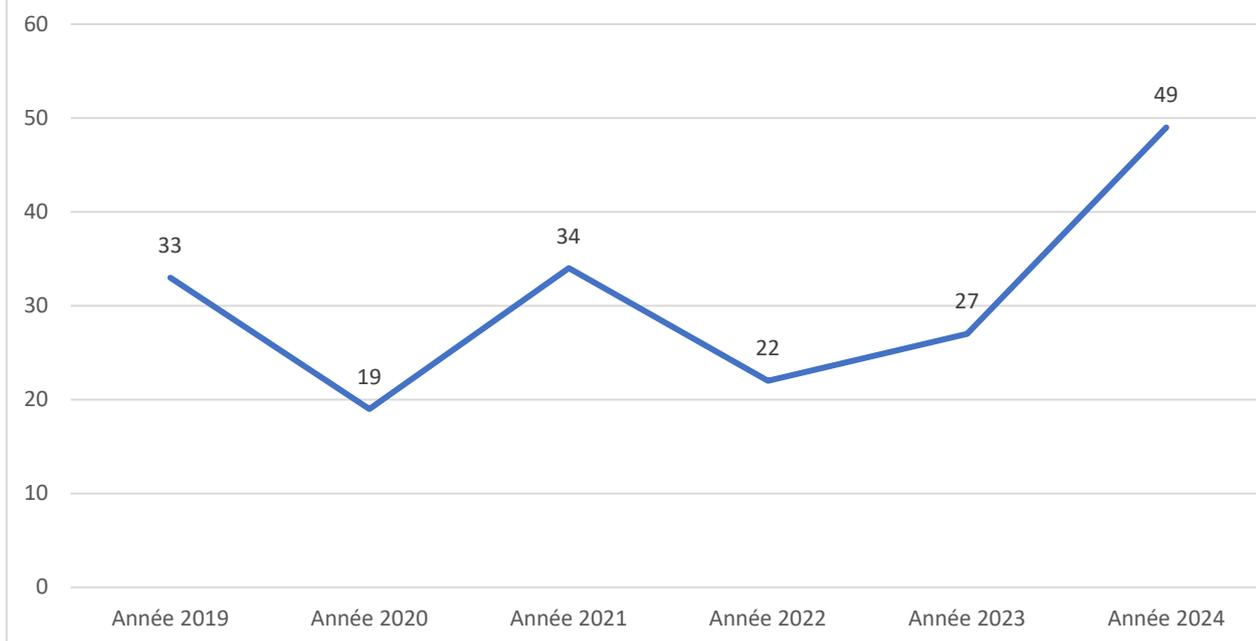
La solution « intercalaire ».

Face à la pénurie de solutions d'hébergement, les pouvoirs publics ont développé l'habitat « intercalaire », utilisant des locaux temporairement inoccupés pour des projets d'accueil. Cette modalité d'accueil a été utilisée pour la résorption rapide des bidonvilles. En 2024, le site « Abbé de l'Epée » a permis l'hébergement de plusieurs familles, offrant de meilleures conditions de vie et favorisant un accès plus rapide à des dispositifs d'hébergement d'insertion.

Pour encadrer cette nouvelle initiative, un groupe de travail inter-associatif a été créé, rassemblant des organisations telles qu'avec Toit, Luttopia, La Croix Rouge Française et d'autres. Ce collectif, qui inclut des associations intervenant auprès de différents publics, a élaboré une charte commune pour garantir des conditions minimales pour les personnes accueillies. Cf p.17

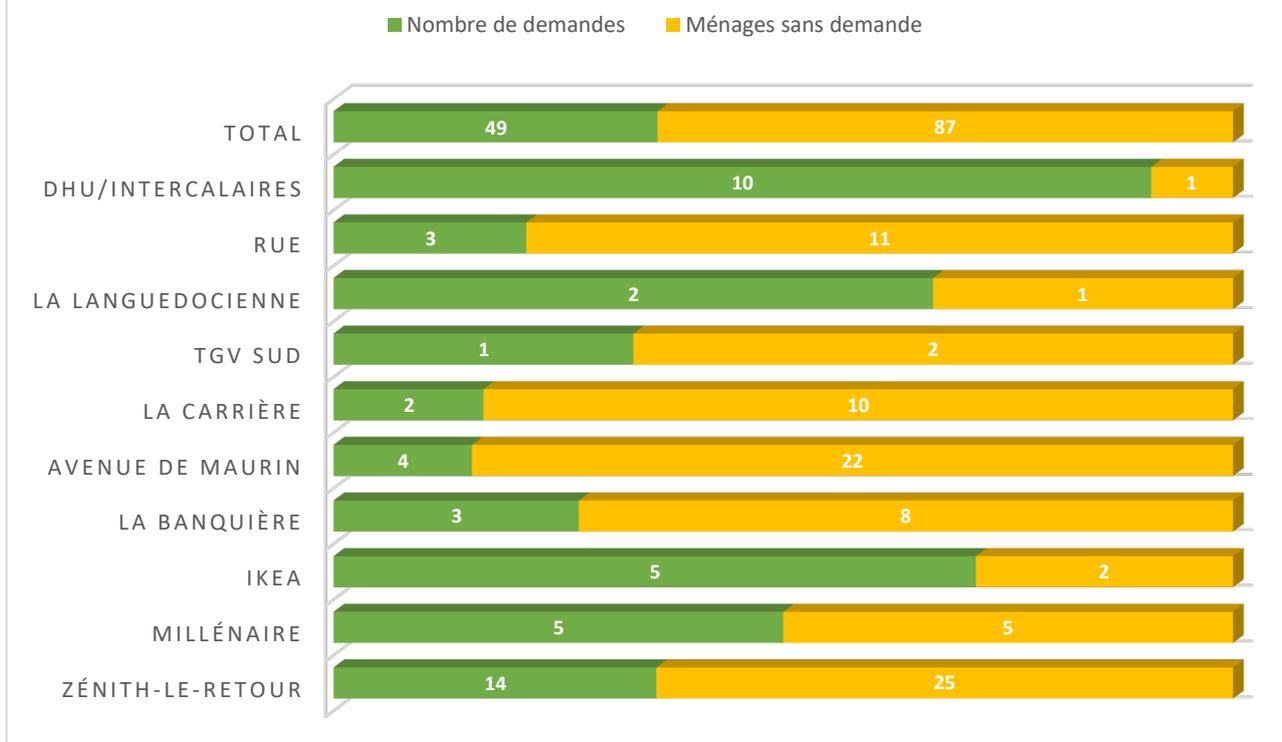
Graph.7

Évolution du nombre de demandes SIAO 2019-2024



Graph.8

Nombre de demande de SIAO par site (effectif 136 ménages)



La très forte proportion de ménages en DHU et Intercalaire ayant fait une demande auprès du SIAO, s'explique par la vocation des sites intercalaires à proposer un hébergement sur une durée limitée, le temps d'une orientation vers un dispositif.

3.3.2. La demande d'hébergement et de logement adapté (ou dit insertion) auprès du SIAO

Graph. 7 et 8

La très grande majorité des personnes vivant en bidonville a besoin d'un accompagnement éducatif et social à l'entrée dans le logement. En effet, si les personnes ont déjà toutes une expérience de l'habitat « en dur » dans leur pays d'origine, le parcours migratoire a souvent cristallisé des difficultés sociales. Pour certaines familles il s'agit de se mettre en confiance, de valoriser les compétences acquises dans la gestion administrative. Pour d'autres, minoritaires, un accompagnement social global est nécessaire. L'évaluation de chaque situation familiale donne lieu à une demande adaptée. Ce besoin d'accompagnement explique pourquoi en matière de logement, l'équipe d'AREA a essentiellement fait des démarches auprès du SIAO.

La majorité des dispositifs portés par le SIAO exige des personnes étrangères, l'ouverture des droits CAF. C'est pourquoi l'évolution du nombre de ménages qui ont des droits CAF ouverts est un bon indicateur des personnes qui pourraient accéder à des dispositifs hébergement et logement adapté (ou dit « insertion »). **Fin 2024, 43.7 % des ménages concernés par l'habitat en bidonville (soit 60 ménages) ont des droits CAF ouverts.** Cette donnée est constante depuis 3 ans.

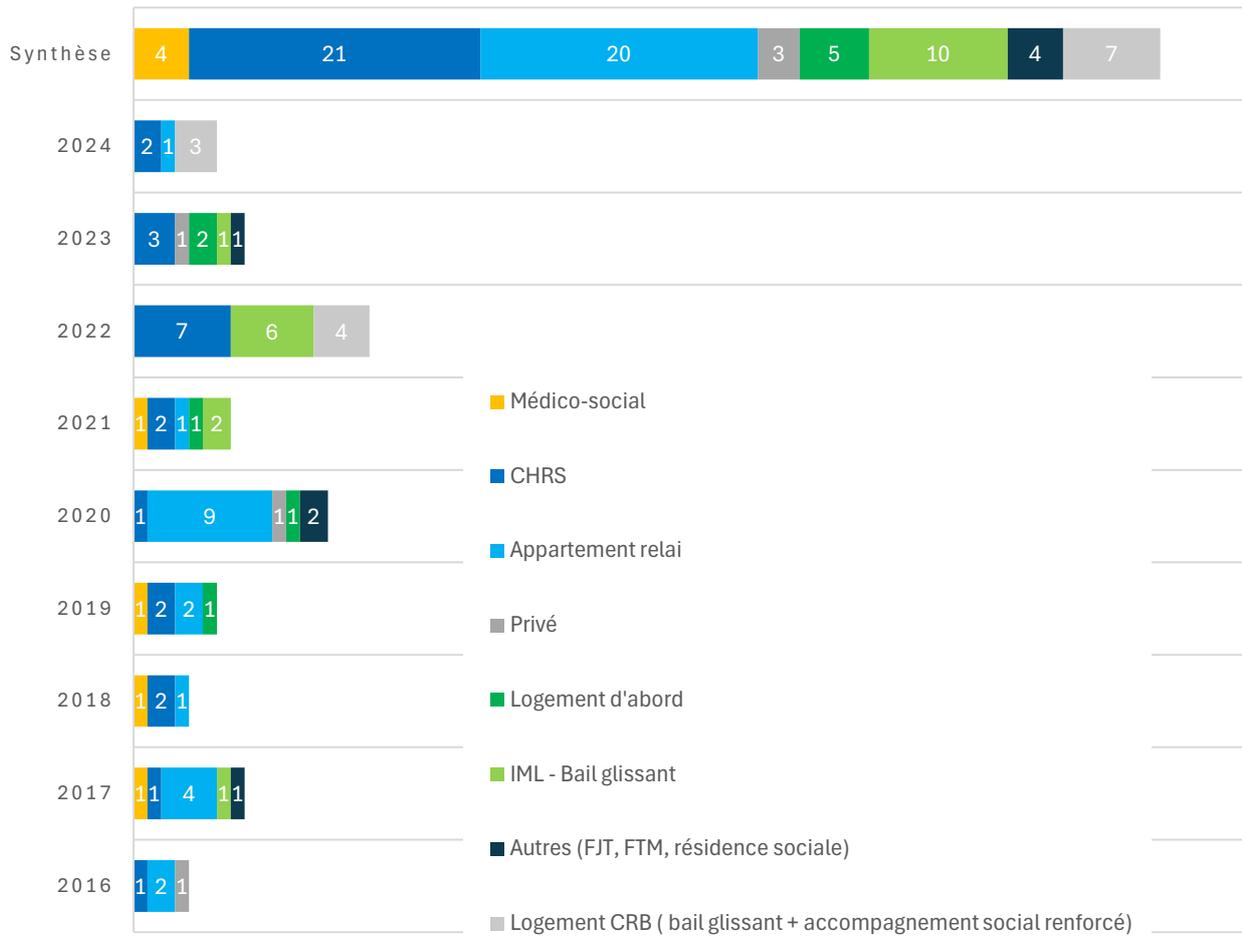
En 2024, 27 ménages, soit 38 % des ménages accompagnés par AREA ont une orientation vers un dispositif hébergement/logement adapté, validée par le SIAO contre 23 % en 2023. Cette augmentation s'explique probablement par les opérations de résorption de bidonville commencées en 2023 : devant la crainte de l'expulsion sans solution, les ménages identifient la demande de SIAO comme une solution possible.

Parallèlement à cette augmentation du nombre de demandes SIAO validées, nous avons connu en 2024 une **nouvelle baisse d'entrée dans les dispositifs hébergement/logement adaptés. Seuls 5 ménages pour 20 individus, ont pu y accéder.** Graph. 9

L'équipe d'AREA participe à la **Commission Résorption Bidonvilles du SIAO**, initialement centrée sur les habitants de Celleneuve. En 2023-2024, son champ d'action s'est élargi à d'autres familles en situation précaire. La fermeture du village d'insertion de la Rauze a renforcé le recours à l'intermédiation locative, permettant à certains ménages sans solution d'en bénéficier. Cette participation a favorisé les liens avec les acteurs de l'hébergement et une meilleure compréhension des politiques locales de résorption.

Graph.9

Entrées dispositifs hébergement/logement adapté 2016-2024



3.3.3. Recherche-Action : analyse des dynamiques dans le logement et l'hébergement

AREA a analysé les parcours d'hébergement et de logement des ménages accompagnés entre 2016 et 2023.³ Depuis le début de l'action en janvier 2016, 75 ménages, représentant 236 personnes, ont accédé à un hébergement ou logement d'insertion. En moyenne, il faut 2 ans pour qu'une demande d'hébergement aboutisse, mais pour les familles nombreuses (plus de 4 enfants), le délai peut être indéterminé, comme le montre le cas d'une famille avec 6 enfants accompagnée depuis plus de 7 ans.

Le processus de départ du bidonville nécessite du temps pour reconstruire des liens sociaux et un réseau de solidarité dans leur nouveau quartier. Parmi les 75 ménages accompagnés, 11 (8,25 %) sont retournés en bidonville, un taux à comparer aux dispositifs similaires tels que les CHRS, où 71 % des sorties se font sans solution.⁴

- **Un besoin d'accompagnement social dans le logement peu pris en compte**

Le besoin d'accompagnement social lors de l'accès au logement est souvent sous-estimé, malgré le fait que cette entrée soit vécue comme le début d'une "nouvelle vie". Cette transition implique des enjeux complexes dépassant la simple précarité et un soutien adéquat est crucial pour garantir le maintien dans le logement. Or l'accompagnement fourni par les associations partenaires est souvent insuffisant et les assistantes sociales du Conseil départemental ne proposent qu'un soutien minimal. L'accès aux droits sociaux, qui est particulièrement compliqué pour les ressortissant.es européen.nes et essentiel pour maintenir un logement, est rarement maîtrisé. De plus, la plupart des dispositifs ne proposent qu'un soutien de 6 mois, renouvelable une seule fois quand le besoin d'accompagnement social dans le logement est souvent de 2 ans.

- **CHRS : un accès difficile et des pratiques hors cadre légal**

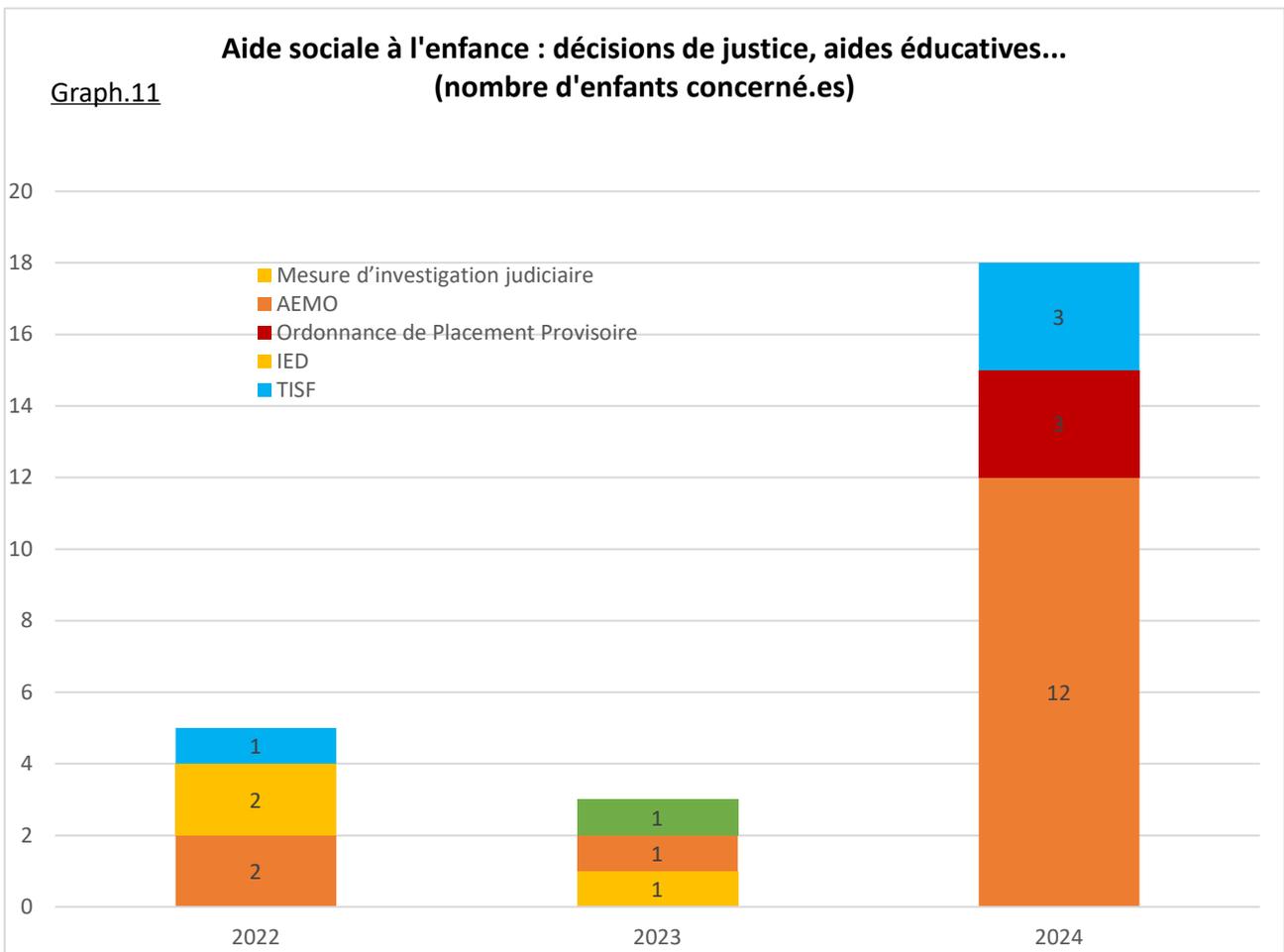
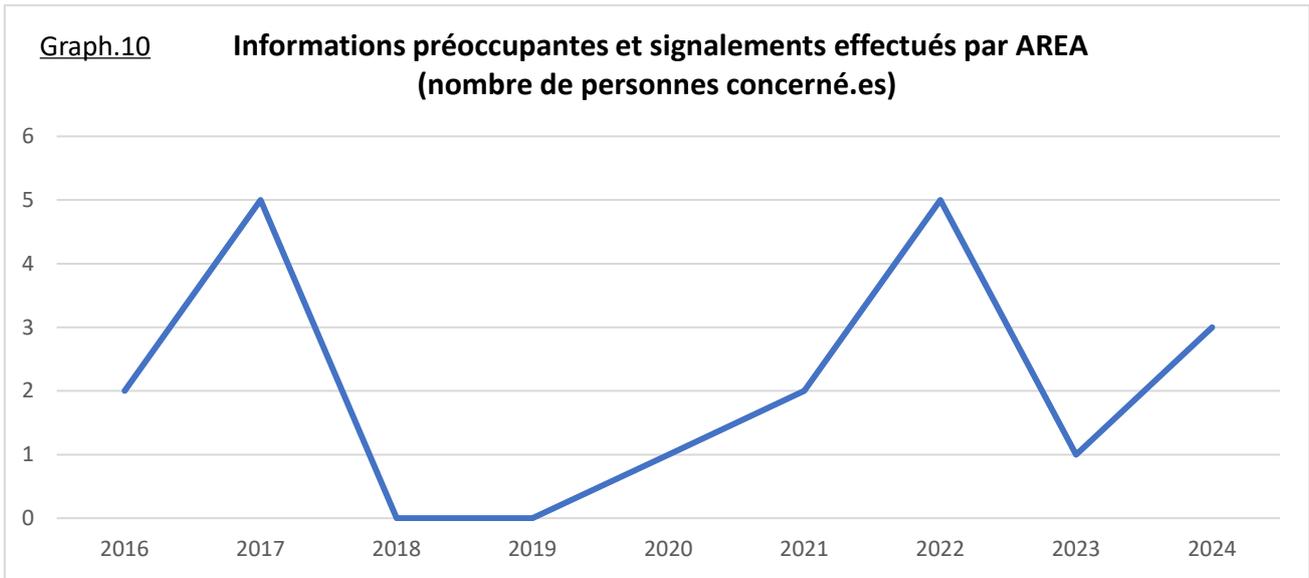
Pour une minorité de familles accompagnées, les difficultés sociales nécessitent un hébergement en CHRS, qui est destiné à toute personne confrontée à des "graves difficultés" (économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion) jusqu'à ce qu'elle puisse retrouver son autonomie (art L 345-1 CASF). Cependant, dans l'Hérault, la DDETS34 impose des ressources "suffisantes", ce qui contredit le principe d'inconditionnalité d'accueil des CHRS. En conséquence, les familles en situation de grande précarité, qui ont souvent les ressources les plus limitées, doivent engager des négociations spécifiques avec la DDETS pour valider leur demande de CHRS via le SIAO.

Certains CHRS ont mis en place un paiement de loyer par les personnes accueillies, alors que les textes prévoient un pourcentage des ressources en fonction des prestations du CHRS. Ces loyers peuvent aller jusqu'à 800 € ! Cela conduit à une focalisation de l'accompagnement social sur le paiement des loyers, au détriment des autres problématiques. A terme, cette pratique a pour conséquence un retour des familles sur le bidonville, endettées et blacklistées pour une dette indue. D'autres familles refusent l'hébergement, conscientes des risques financiers pris. Une des associations porteuses de CHRS, Regain (groupe Adages) s'est engagée à revenir au cadre légal après discussion début 2024. Las ! Depuis, aucune des familles accompagnées par AREA n'a bénéficié de CHRS dans cette structure.

³ [Cette analyse a donné lieu à une publication sur le site internet d'AREA en 2024](#)

⁴ [DREETS Occitanie, Rapport d'orientation budgétaire des CHRS d'Occitanie](#) 2023, p. 418. Ces situations sont cependant différentes : nos statistiques sont faites sur la durée du parcours connu, celle des CHRS à la sortie des dispositifs.

Protection de l'enfance



3.4 L'ENFANCE

3.4.1. L'enfance au cœur du projet d'AREA

L'approfondissement de l'accompagnement éducatif et social, grâce notamment à la confiance accordée par les familles, a permis au fur et à mesure des années, d'approfondir les questions qui touchent à l'enfance.

L'engagement d'AREA sur ces questions s'est concrétisé en 2020 avec la mise en place d'un projet de « médiation scolaire » financé par la DIHAL, renforcé en 2023 puis en 2024 grâce au co-financement du Fond Social Européen.

3.4.2. Protection de l'enfance

Graph. 10 et 11

Parmi les ménages qui vivent sur les sites où intervient AREA, une minorité rencontre de grandes difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Ces familles et leurs enfants relèvent de la compétence de l'aide sociale à l'enfance, service du Conseil départemental qui met en place des actions de prévention, assure le repérage et le traitement des situations de danger et de risque dans le cadre de la protection de l'enfance. C'est aujourd'hui médiatisé et reconnu, ce secteur est en crise et cette crise a aussi un impact sur les habitants des bidonvilles : ordonnances de placement non exécutées, difficultés à mettre en place des mesures éducatives, qui, lorsqu'elles sont mises en place, sont très insuffisantes.

Informations préoccupantes et signalements

Les professionnel.les d'AREA sont souvent centraux dans les questions relatives à la protection de l'enfance du fait de leur connaissance des familles, de leur présence régulière sur les lieux de vie et de la confiance souvent placée en eux.elles.

La posture de l'équipe d'AREA est d'accompagner les familles à exprimer les problèmes rencontrés dans l'éducation de leurs enfants. La mise en lien avec les services du Département est fondamentale : elle permet une aide précieuse dans le projet de la personne, mais aussi un regard, une prévention et un soutien en matière éducative et de protection maternelle et infantile si nécessaire.

Nous cherchons toujours à privilégier l'accompagnement auprès du Conseil départemental pour que la famille puisse exprimer une demande d'aide, mais il arrive que la famille refuse cette démarche. Les éducateurs et éducatrices spécialisées sont alors amenées à faire des signalements auprès du procureur de la république ou à transmettre des informations préoccupantes (IP) au Conseil départemental lorsqu'il y a des raisons de penser que l'enfant est en danger (cette mise en danger peut résulter de carences éducatives jusqu'aux négligences lourdes, voir plus graves). Dans ces situations la posture professionnelle est délicate puisque les familles peuvent ressentir ces signalements ou IP comme une trahison et nourrir une défiance : un placement effectif étant extrêmement rare (en 10 ans nous n'y avons été confrontés qu'une fois), il faut pouvoir conserver un lien avec la famille et l'enfant.

Une meilleure prise en compte par le Conseil départemental des enfants des bidonvilles

Le travail conjoint entamé depuis 2022 avec les assistantes sociales du Département a permis de mettre en place des accompagnements éducatifs pour les familles dans les dispositifs d'hébergement d'urgence,

étendus ensuite aux familles vivant en bidonvilles. Lorsque des mesures éducatives sont décidées, que ce soit par le juge ou à la demande de la famille, l'équipe d'AREA est sollicitée pour faciliter le lien entre la famille et l'association intervenante, visant à établir une relation de confiance et à maintenir son rôle d'accompagnant social.

En 2024, plusieurs rencontres ont été organisées autour de la protection de l'enfance pour améliorer l'articulation entre associations et institutions. Deux réunions avec le Substitut du Procureur aux affaires familiales ont permis d'aborder des questions de signalement judiciaire et de discuter des « mariages d'enfants » avec le Conseil départemental.

De plus, une réflexion a été lancée par le Conseil Départemental et la DDETS sur le dispositif de « Maraudes mixtes », porté par Abri Languedocien, destiné à soutenir l'évaluation en protection de l'enfance pour les familles vivant en bidonville. Une première rencontre a eu lieu, marquant le retour d'échanges institutionnels avec le Conseil Départemental, avec l'objectif de dépasser l'analyse des situations individuelles pour explorer des solutions innovantes à des problématiques complexes, telles que les mariages d'enfants.

3.4.3. La médiation scolaire : un tournant grâce au soutien du Fond social européen

AREA a identifié au dernier trimestre 2024 143 mineur.es en âge d'obligation de scolarité ou de formation. Ces enfants, de tous âges, sont dans des situations variées en ce qui concerne leurs lieux de vie.

En 2024, 123 enfants ont été identifiés dans les bidonvilles sur lesquels AREA intervient, dont 106 ont été inscrits dans une école et accompagnés. Un suivi renforcé a été mis en place pour une cohorte de 50 enfants dans le cadre du projet FSE+. Au total, 68 enfants et leurs parents ont bénéficié de cet accompagnement, avec la transmission du suivi à une association partenaire lorsque les parents accédaient à un hébergement ou à un logement, ou qu'ils quittaient les lieux d'intervention d'AREA.

Objectif global : soutenir la scolarisation des enfants vivant sans domicile fixe, en squat, bidonville et DHU

- Lever les freins matériels à la scolarisation
- Favoriser une meilleure connaissance entre l'école et les familles, pour diminuer le sentiment d'insécurité
- Permettre à l'enfant de trouver du sens à son parcours

Un parcours scolaire réussi nécessite non seulement l'adhésion des parents à la scolarité mais est aussi facilité par leur insertion sociale. **C'est pourquoi en plus de deux médiatrices scolaires, AREA a fait le choix d'affecter au projet de médiation scolaire, le temps dédié à l'accompagnement des parents.** Il s'agit non seulement de soutenir les parents dans leur compréhension des enjeux scolaires mais aussi de leur permettre d'accéder à leurs droits (santé, prestations sociales, hébergement, logement...), à l'emploi et de se projeter vers un futur hors du bidonville avec leurs enfants.

Travailler auprès des familles implique de comprendre les freins à la scolarisation qui limitent leur implication dans l'école. En construction de leur parcours migratoire, beaucoup ont du mal à se projeter durablement en France. Même présentes depuis longtemps, les habitant-es des bidonvilles vivent chacun-e une étape différente de leur parcours. Nombre de familles envisagent encore un retour proche dans leur pays d'origine. Les conditions de vie, le sentiment d'illégitimité et l'intériorisation du stigmat empêchent une projection à long terme. Pourquoi scolariser son enfant dans un pays que l'on pense quitter sous peu ? À l'inverse, l'accès à un emploi et à un logement stable contribue à l'ancrage des familles et, par ricochet, à la scolarisation des enfants.

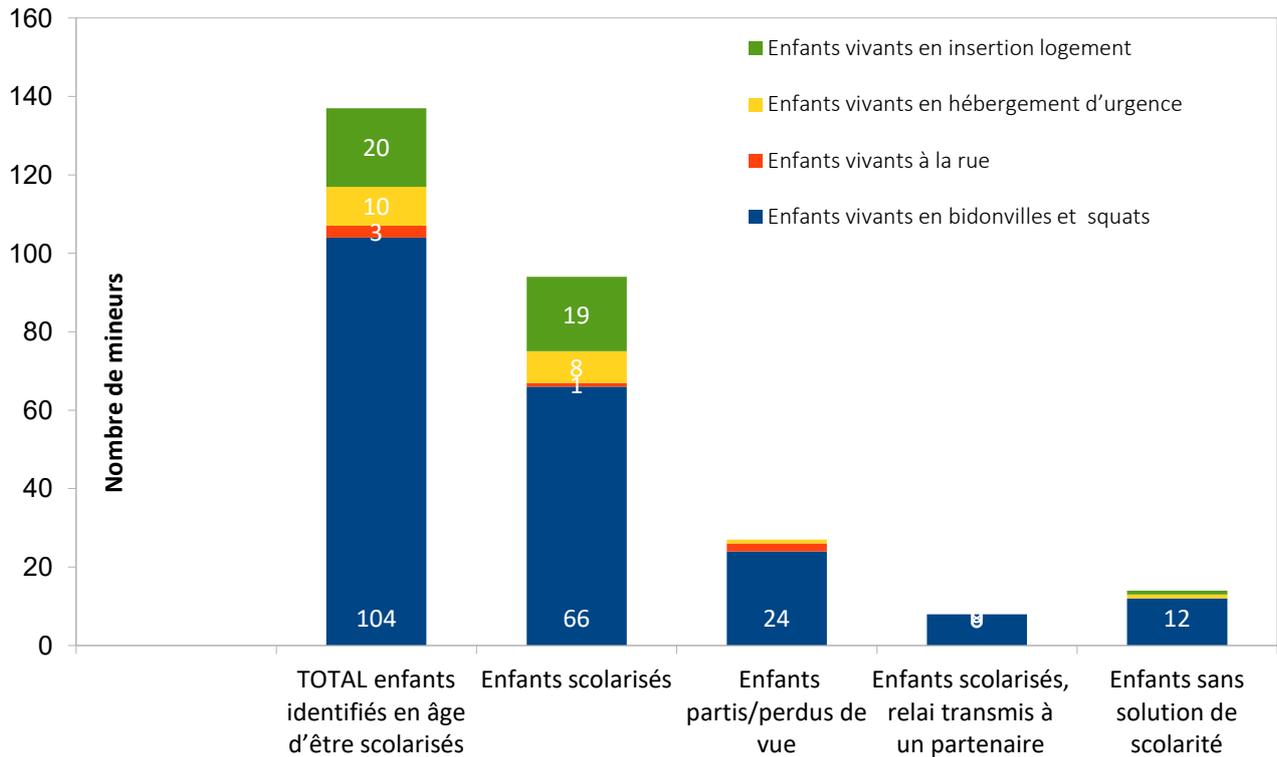
Un des enjeux importants pour la médiation scolaire est l'assiduité, qui va permettre l'acquisition des savoirs de base et favoriser l'adhésion. Cette année nous avons travaillé sur des indicateurs pour qualifier la présence des enfants à l'école, d'après les relevés d'absence et l'analyse des médiatrices.

Ces indicateurs permettent de révéler un des freins à la médiation scolaire : les allers-retours effectués par les familles. Ces départs et ces aller-retour (pour une autre ville en française, le pays d'origine, voire un autre pays) rendent le suivi difficile.

AREA travaille en collaboration avec les établissements scolaires, le CASNAV, la mairie de Montpellier et des associations de médiation scolaire pour soutenir l'intégration des élèves, notamment ceux à besoins particuliers.

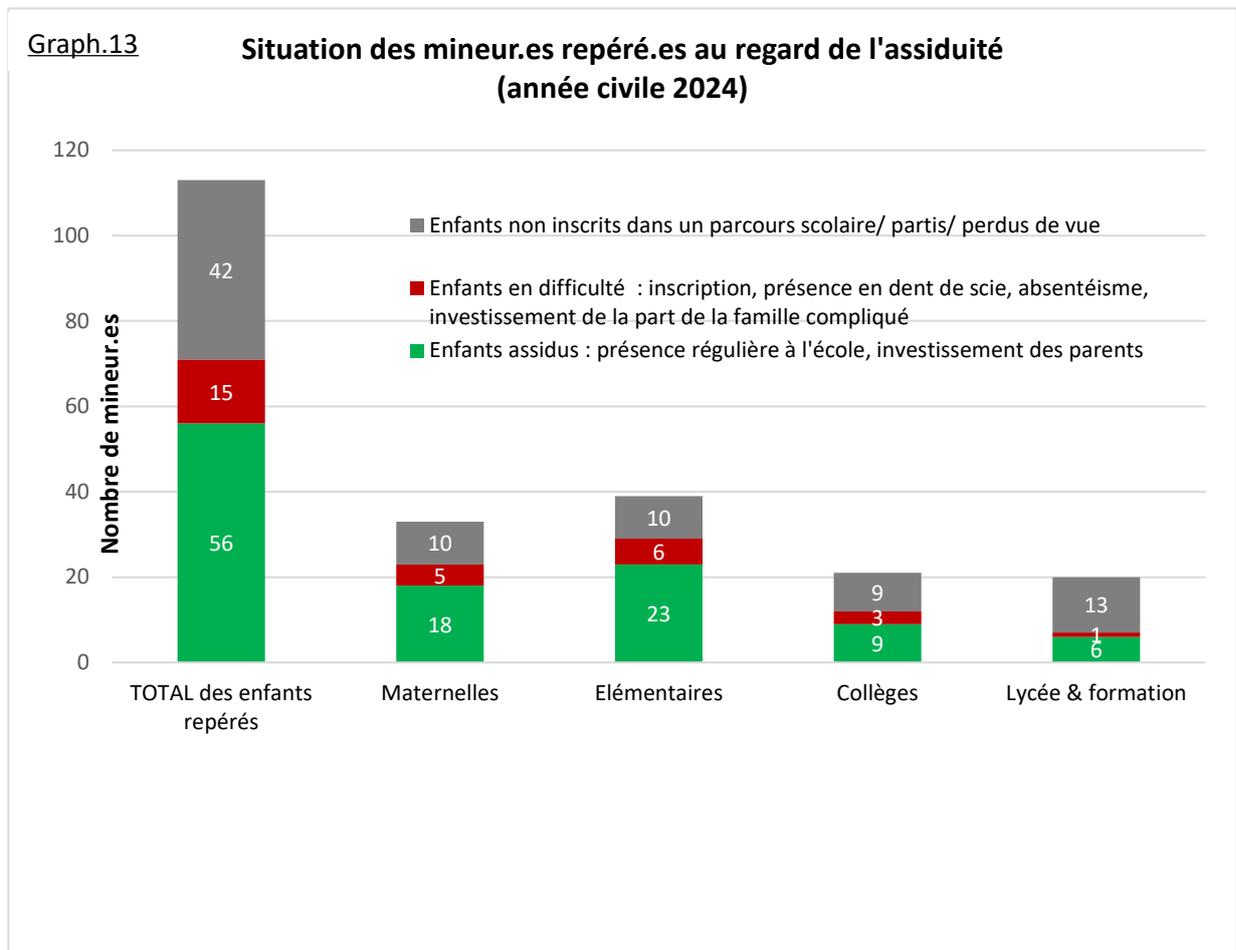
Graph.12

**Situation des mineur.es identifié.es par AREA
(sept-déc 2024)**



Graph.13

**Situation des mineur.es repéré.es au regard de l'assiduité
(année civile 2024)**



- **Aller à l'école : les conditions d'accès**

Il s'agit des questions liées à la cantine, au transport scolaire et à l'obtention des bourses. En dehors des élèves après la 3^{ème}, il n'y a pas de difficulté pour procéder aux inscriptions scolaires. La cantine scolaire est accessible à tarif social (0,50 €) pour les familles aux minima sociaux, bien que certaines, en raison de dettes, renoncent à ce service. Le réseau de transport urbain de Montpellier est gratuit pour les moins de 18 ans, mais des difficultés subsistent, notamment pour obtenir la carte de transport et à cause de l'éloignement des établissements scolaires dans certains bidonvilles

- **Rester à l'école : rassurer et donner du sens à la scolarisation**

Les médiatrices scolaires et les travailleur.ses sociaux.ales engagent des discussions avec les familles sur les enjeux de la scolarité, cherchant à établir un lien de confiance avec les enfants pour qu'ils puissent exprimer leurs ressentis et leurs souhaits de parcours scolaire.

- **Difficultés et leviers en maternelle**

La scolarité est obligatoire dès 3 ans depuis 2019, mais certaines familles, notamment roumaines où l'école est obligatoire à partir de 6 ans, rencontrent des réticences. Cependant, une amélioration a été notée en septembre 2023. Pour faciliter les rentrées, des cafés des parents ont été mis en place en 2024 pour discuter de l'inscription et de l'entrée en maternelle, et des visites d'école sont organisées.

- **Difficultés et leviers en primaire**

Les élèves d'AREA sont principalement scolarisés dans deux écoles du secteur Millénaire, mais la présence des enfants reste irrégulière. En octobre 2023, un projet expérimental, DROMOS, a été mis en place pour soutenir les élèves en retard scolaire, avec l'accompagnement d'une tutrice pédagogique. Le dispositif UPE2A continue de jouer un rôle essentiel, bien que des défis demeurent, notamment l'absentéisme et l'inadéquation des parcours scolaires.

- **Difficultés et leviers au collège et au lycée**

La mise en place de l'Unité Pédagogique de Réussite (UPR) au collège Port Marianne a permis à 8 élèves d'accéder à des enseignements adaptés. La plupart des élèves ne parviennent pas à acquérir les bases nécessaires, rendant difficile leur passage en classe ordinaire et leur obtention du brevet. AREA travaille pour maintenir les élèves au collège, les aider à se projeter dans leur orientation et lutter contre l'absentéisme. Un deuxième poste de médiatrice scolaire interne à l'Education nationale, a été créé pour soutenir encore plus les élèves en difficulté. Un projet de remobilisation des enfants absentéistes a été initié au collège des Aiguerelles, où des ateliers hebdomadaires abordent des compétences psycho-sociales et favorisent le lien avec l'administration scolaire. En 2024, l'atelier a été ouvert à tous les élèves pour promouvoir l'inclusion. Les missions de médiation scolaire ont permis d'améliorer la fréquentation des établissements, le suivi des rencontres parents-professeurs et l'accompagnement individualisé, réduisant le sentiment d'insécurité lors de la séparation entre parents et enfants.

Un accompagnement spécifique pour les adolescents et jeunes déscolarisés

AREA a instauré un accompagnement spécifique pour les adolescent.es déscolarisés, dirigé par une éducatrice spécialisée en collaboration avec les médiatrices scolaires. Ce travail de remobilisation requiert du temps et une prise en compte des expériences passées, car la déscolarisation peut engendrer des sentiments d'échec et des difficultés en lecture, écriture, sociabilisation, ainsi qu'un isolement au sein du système scolaire. L'accompagnement vise à restaurer la confiance en soi et en l'adulte référent, en adoptant une approche globale qui inclut la santé et des rencontres dans le cadre de l'Espace Intervalle, permettant aux jeunes de s'exprimer dans un climat sécurisé. À cet âge, le besoin d'autonomie, notamment financière, devient crucial, et la situation de certains jeunes devenant parents complique le suivi. Il est donc essentiel de considérer la précarité, l'âge et de favoriser des relations durables avec les éducateur.trices. L'absence de papiers peut entraver les démarches, rendant le travail avec les familles et les collègues référent.es indispensable pour surmonter ces obstacles. Pour mieux répondre aux besoins des jeunes, AREA collabore avec divers organismes, structures de formation et dispositifs afin de proposer des options qui leur permettent de choisir leur orientation, en contraste avec leurs expériences scolaires antérieures. Des partenariats sont établis avec Unis-Cité pour des services civiques, l'UEAJ, les Missions Locales, les CFA et d'autres établissements spécialisés. En 2025, avec près de 40 jeunes bénéficiant de cet accompagnement, AREA y dédiera un poste à mi-temps.



Carnon plage ! Juillet 2024

AREA
Association Régionale d'Éducation à l'Environnement



4. « ESPACE INTERVALLE »

L'ANIMATION COLLECTIVE EN SOUTIEN DU TRAVAIL SOCIAL

L'Espace « Intervalle » renforce l'accompagnement social individuel par le biais d'actions collectives visant à développer les compétences psycho-sociales des personnes accompagnées par AREA. Ce projet, qui s'intègre avec l'accompagnement social individuel, est animé par deux travailleurs sociaux référents à mi-temps, qui identifient et mobilisent en lien avec d'autres projets d'AREA, comme la médiation scolaire. Des groupes de pairs, tels que des clubs pour adolescent.es et des groupes pour femmes, sont formés pour décider des actions à entreprendre et les évaluer.

Les activités se déroulent dans les locaux d'AREA, sur les bidonvilles ou chez des partenaires comme l'Appart, des établissements scolaires où des ateliers Prodas sont animés. Entre octobre 2023 et octobre 2024, 140 actions ont été réalisées pour une file active de 224 personnes. Les jeunes (enfants, adolescents et jeunes adultes de 3 à 25 ans) constituent 72% des participants, tandis que les adultes représentent 28%, marquant une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente.

Nos 4 axes d'intervention

Axe 1 : Soutenir la scolarité

Un projet a été mis en place pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, notamment à l'école Michel de l'Hospital et au collège des Aiguerelles. Ce projet inclut des groupes de paroles pour développer les compétences psychosociales, suivant la méthodologie Prodas.

Axe 2 : Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

L'accès aux loisirs et à la culture est utilisé comme un outil pour renforcer l'action éducative. Des activités ont lieu principalement pendant les vacances scolaires et les mercredis, adaptées aux âges et aux envies des participants. Au total, 62 séances d'animation ont été réalisées sur le lieu de vie des personnes, ainsi que 10 sorties extérieures.

Axe 3 : Développer les compétences psycho-sociales et le pouvoir d'agir

Cet axe utilise le collectif pour créer du lien et encourager les participants à investir dans leur projet personnel. Plusieurs groupes se sont formés autour d'intérêts communs, tels qu'un groupe de femmes de chambre en hôtels visant à améliorer leurs conditions de travail et un groupe de femmes ayant vécu des épreuves douloureuses, avec des temps de soutenance pour favoriser leur émancipation.

Cette année, deux groupes de filles ont été créés pour favoriser l'expression lors des réunions, utilisant des outils de médiation éducative liés au bien-être (musique, danse, etc.) et des activités mettant en avant leurs intérêts (manucures). Un séjour de rupture a également été organisé pour un groupe de garçons adolescents, intitulé "Cap sur le Frioul", sur une durée de trois jours.

Axe 4 : Accompagner la parentalité

Cette année, une sortie familiale a été organisée, réunissant 24 participants. Un nouveau groupe, intitulé « jeunes mamans », a été mis en place pour des jeunes femmes de moins de 20 ans, certaines mineures, qui se trouvent en rupture d'accompagnement et de scolarité, et qui rencontrent des difficultés d'accès aux droits. Ces jeunes mères se regroupent autour de temps dédiés avec leurs bébés ou enfants en bas âge.

Le dispositif « pâtes au beurre » de l'APPART 34 a également été instauré dans les locaux d'AREA une fois par mois. Un binôme de psychologues y accueille les familles pour discuter de leurs préoccupations concernant leurs enfants et leurs relations familiales. Cette première écoute vise à orienter les personnes vers les dispositifs existants si nécessaire et la permanence de l'Appart. Le nombre de personnes accueillies a doublé en un an, atteignant 31 participants et démontrant l'existence d'une demande de soutien psychologique.



Des indicateurs quantitatifs tels que le nombre de participants, la tranche d'âge et le genre sont utilisés pour évaluer la pertinence des actions. Par ailleurs, une réflexion sur l'évaluation d'impact a été initiée par la DIHAL, mais n'a pas pu être finalisée en raison de l'inadéquation des outils proposés pour un public majoritairement jeune. Cette évaluation d'impact sera reprise en 2025, axée sur les compétences psychosociales des personnes accompagnées.

Ce projet a été co-financé en 2024 par l'État dans le cadre d'un plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, ainsi que par la CAF Hérault et la Ville de Montpellier. Un COPIL s'est réuni le 22 octobre 2024 avec les principaux financeurs, bien que l'État n'ait pas pu être présent.

Actions 2024	Soutien à la scolarité	Activités loisirs extérieures	Renforcement de la capacité à agir	Parentalité
Nombre de personnes	40	70	50	64
Nombre de séances	15	72	35	18

Sessions d'auto-défense

Cette année nous avons mené un nouveau projet avec le groupe d'adolescentes. Ce groupe est constitué exclusivement de jeunes filles de 14 à 18 ans. Fortes des échanges que nous avons entretenus avec elles au fil des ans et à l'écoute de leurs demandes, nous avons décidé d'orienter nos efforts vers un projet d'auto-défense féministe! Pour donner vie à cette idée, nous avons collaboré avec l'Association Lorelei, et ensemble, nous avons organisé une série de quatre séances. Ces moments ont été l'occasion de partage d'expériences, de découverte de techniques de défense et d'exploration

Myriam Naili, éducatrice spécialisée

de divers concepts qui nourrissent notre compréhension de nous-mêmes et de nos émotions. Chacune de ces séances a été riche en émotions, tant pour les jeunes filles que pour nous, éducatrices. À l'issue de cette expérience, les retours des participantes ont été très positifs, alimentés par leur désir d'approfondir leurs connaissances et de continuer à explorer les moyens de se défendre, tout en partageant ces moments ensemble. C'est pourquoi nous avons décidé de prolonger ce projet en 2025 et d'ouvrir le groupe à des filles plus jeunes.

Le café des femmes - Rire, discuter.... se réparer

Un nouveau groupe de femmes a vu le jour en 2024. Ce groupe s'est constitué pour offrir un espace de réconfort et de renouveau à des femmes ayant traversé des épreuves difficiles, telles que des violences, des humiliations et des périodes de dépression au cours d'un parcours de vie tumultueux. L'objectif est de les aider à retrouver leur estime de soi, leur confiance et à nourrir de nouvelles aspirations, tout en favorisant leur émancipation.

Trois femmes ont choisi de se lancer dans cette aventure avec nous, chacune ayant l'opportunité de partager ou non des moments significatifs de leur vie, ainsi que les ressources qu'elles ont mobilisées pour progresser jusqu'à présent. Pour sceller notre groupe, nous avons

Mireille Briand, travailleuse sociale

organisé une sortie en voilier, où chacune a pu prendre la barre et diriger le navire. Ce moment a été une véritable échappatoire, permettant à toutes de prendre le large, de s'évader et de contempler l'horizon qui s'ouvrait à elles.

Un cocon s'est formé autour de ce groupe, où chacune se sent en sécurité et peut explorer son intimité, grâce aux balises de confiance établies par la force collective.

Ce qui est remarquable, c'est non seulement la transformation douce qui opère chez ces trois femmes grâce à la stabilisation de leur parcours et aux liens tissés au sein du groupe, mais également les ressources insoupçonnées et l'énergie vive qu'elles déploient. Cela illumine chaque atelier et chaque activité partagée.

5. CHANGER LE REGARD

L'apport des sciences sociales est essentiel et transversal au projet d'AREA, visant à améliorer la compréhension des populations vivant en bidonville et à optimiser le travail social grâce à la sociologie. Cette approche permet de fournir des éléments scientifiques objectifs sur ces populations, de déconstruire les préjugés et de mettre en avant les réussites du travail social.

Le partenariat avec le LEIRIS (Laboratoire d'Études Interdisciplinaires sur le Réel et les Imaginaires Sociaux) de l'Université Paul Valéry formalise une réflexion scientifique sur certaines thématiques. Depuis 2018, l'équipe d'AREA propose un module de « sociologie du bidonville » aux étudiants en Master 2 de sociologie, où des échanges ont lieu sur les processus de création de l'identité sociale et les réponses fournies par le bidonville.

5.1. Intervention dans le Master 2 de Sociologie

Chaque année, AREA intervient à l'Université Paul Valéry dans le cadre d'un module de Sociologie de Bidonville, dirigé par Denis Fleurdorge. Ce module de huit heures, réalisé au premier semestre, permet aux travailleurs sociaux d'échanger avec les étudiants sur les processus de création d'identité sociale et les stratégies individuelles des habitants. Un focus particulier est proposé chaque année sur des thèmes variés tels que le rapport à l'école et le rôle de l'éco-recyclage, illustrant comment le bidonville est intégré dans le tissu urbain et produit des normes.

Le bidonville est étudié comme :

- **Espace produit** : construit à la fois par les habitants et par la manière dont la ville traite ses populations précaires, chaque bidonville ayant une organisation spatiale unique.
- **Espace producteur de réalité sociale** : influençant son environnement et créant des liens économiques, sociaux et politiques, avec des exemples significatifs comme le rôle des biffins et le travail des femmes.

5.2. Intervention dans les formations de travail social

L'équipe d'AREA a également participé à trois journées de formations pour des moniteurs éducateurs (Céméa) et éducateurs spécialisés (IRTS). Ces interventions visent à réfléchir au travail social auprès de personnes en situation de précarité et à déconstruire les représentations concernant les bidonvilles, tout en faisant connaître la méthodologie d'AREA et son apport spécifique des sciences sociales dans le paysage montpelliérain.

Table des acronymes

AEMO	AEMO : Action Éducative en Milieu Ouvert. Elle est décidée par le Juge des Enfants, et a pour objectif de supprimer la notion de danger par une action éducative directement dans la famille.
AHI	Accueil Hébergement Insertion
AME	Aide Médicale d'État
ARS	Agence Régionale de Santé
ASAV	Association pour l'Accueil des Voyageurs
CAO	Centres d'Accueil et d'Orientation
CASNAV (Education Nationale)	Centre Académique pour la Scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés et des Enfants Issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale (Mairie)
CD	Conseil Départemental
CHRS	Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale
CMU	Couverture Maladie Universelle
CPAM	Caisse Primaire Assurance Maladie
DAHO	Droit à l'Hébergement Opposable
DALO	Droit au Logement Opposable
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDETS	Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités
EMSF	Equipe Mobile pour le Soutien aux Familles
FLE	Français Langue Étrangère
FNASAT	Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage
FSE	Fond Social Européen
IAE	Insertion par l'Activité Économique
IDE	Infirmier.e diplômé.e d'Etat
IED	Intervention Educative à Domicile. Il s'agit d'une mesure administrative, mise en place avec l'accord des parents, et qui a pour objectif de soutenir des parents confrontés à des difficultés éducatives.
IP	Information Préoccupante
IPEICC	Peuple et culture. Association de Jeunesse et d'Éducation Populaire

MDS	Ménages en Difficultés Sociale (commission)
MIJE	Mesure Judiciaire d'Investigation Educative. Elle vise à apporter des éclairages ainsi que des informations complémentaires au Juge des Enfants.
MLI	Mission Locale d'Insertion
NSA	Élèves non ou peu Scolarisés Antérieurement
OQTF	Obligation de Quitter le Territoire Français
PAF	Police aux Frontières
PASS	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
PE	Pôle Emploi
PIJ	Point Information Jeunesse
PMI	Protection Maternelle et Infantile (Conseil Départemental)
PSSR	Promotion de la Santé Sexuelle et Reproductive
PUMA	Protection Universelle Maladie
RSA	Revenu de Solidarité Active
RSI	Régime Social des Indépendants/Sécurité Sociale des Indépendants
SAAM/SA3M	Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole
SCHS	Service Communal d'Hygiène et de Santé (Mairie)
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAO	Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation
TISF	Travailleur Social en Intervention Familiale. En théorie ce n'est pas une mesure éducative. L'objectif est de soutenir la famille dans l'amélioration de ses conditions de vie et dans la gestion du quotidien.
UPE2A	Unité Pédagogique Pour Élèves Allophones Arrivants
URO	Union Régionale des Organismes d'Habitat Social (Bailleur social)
UTAG	Service Sociale des Personnes Âgées (Conseil Départemental)

AREA est financée par



Cofinancé par
l'Union européenne



AREA

Association Recherche Education Action

12, rue Castilhon - 34 000 Montpellier

<https://area-asso.org/>